

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2007

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006 ;
2. Extension de la déchèterie (Préavis No 01/2007) ;
3. Réhabilitation du parc du Château (Préavis No 02/2007) ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 48 membres du conseil. Se sont excusés : Mme Nicole Foucqueteau et MM. Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Daniel Dietrich, Jean-Daniel Gisclon, Olivier Métry, Pierre-Louis Pasche et Michel Pellegrinelli. Non excusés : MM. Olivier Peissard et Jean-Bernard Racine.

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Extension de la déchèterie (Préavis No 01/2007)

M. Guy Richard, municipal, précise que le raccordement électrique est une redevance due à la Romande Energie, en fonction de la puissance installée et qu'il existe une conduite dans le chemin qui va à la déchèterie.

Mme Karin Künstner, présidente de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

M. Antonio Garcia demande si l'on paie l'électricité selon la surface. M. Guy Richard lui répète que c'est en fonction de la puissance installée.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/2007,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 416'000.-- pour l'extension de la déchèterie,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

3. Réhabilitation du parc du Château (Préavis No 02/2007)

M. Guy Richard, municipal, tient à apporter des précisions quant au déroulement des travaux si le préavis est accepté ; il serait le suivant :

- a) publication de l'abattage des arbres à éliminer,
- b) simultanément, mise en soumission de l'abattage des arbres et élagage d'un certain nombre,
- c) mise en soumission des phases 2 et 4, adjudication de celles-ci,
- d) mise en forme des terrains, créations des sentiers durant l'été 2007,
- e) semis de gazon et plantations fin d'été et automne 2007.

A la demande de la commission ad hoc, une étude sommaire a été effectuée en vue d'installer un éclairage doux des sentiers et de quelques points du parc.

Le concept proposé est l'installation de luminaires de type hublot (incorporés dans le sol). La dépense pour l'éclairage, selon le nombre de points à définir après essais, se situe entre Fr. 20'000.-- et Fr. 30'000.--. Cette dépense pourrait être absorbée par le budget global.

Comme mentionné dans le préavis, le crédit demandé a été déterminé sur la base d'un devis établi par l'architecte paysagiste.

La proposition de planification budgétaire prévoit 4 phases de réalisation :

1. Sécurisation - abattage des arbres – élagage
2. Rénovation - Mise en forme des terrains, plantations, création des sentiers, semis de gazon
3. Modernisation – Pose de pavés porphyre – Potager hortensias
4. Entretien et stabilisation – L'architecte avait prévu la réalisation des 3 premières phases sur une durée de 5 ans. La 4^{ème} phase sur une durée de 4 ans.

Cette façon de faire échelonne la dépense, mais engendre quelques plus-values pour un travail fractionné. Depuis l'établissement des préavis, nous avons retravaillé le projet avec l'architecte. En cas d'acceptation par le Conseil communal, les phases 1, 2 et 3 pourraient être

réalisées en 2007. La Municipalité est favorable à la réalisation des travaux de ces 3 phases en une seule fois.

Le coût annuel d'entretien devisé, à titre indicatif, s'élève à Fr. 63'000.--. Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle. En effet, plus de 470 heures sont effectuées par le service de la voirie chaque année, auxquelles il faut ajouter les heures de machines. On peut estimer le coût d'entretien annuel avant travaux à environ Fr. 40'000. --.

M. François Pache, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet relève la qualité de la présentation du préavis qui a tenu compte notamment de l'historique du Parc du Château, mais trouve le montant trop élevé et demande également quelle sera la qualité des pavés qui seront utilisés.

M. Guy Richard, municipal, précise que pour l'instant, il n'y a pas encore eu de soumissions, mais que le crédit demandé a été largement évalué. Les pavés seront les mêmes que ceux qui sont dans la cour du château. Il assure que, si la confiance du Conseil communal est accordée à la Municipalité, le parc du château sera magnifique.

M. Philippe Diserens relève que l'architecte paysagiste qui a travaillé pour ce dossier est également une entreprise de paysagiste. Il demande si, dans le cadre des soumissions, cela laisse toute marge de manœuvre à la municipalité pour l'adjudication des travaux.

M. Guy Richard, municipal, lui répond que 3 ou 4 soumissions seront effectuées et que ce seront bien les chiffres qui dicteront la décision finale. Il précise que l'architecte qui a fait l'étude est parfaitement conscient de ce fait.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2007,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(2 abstentions)

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 670'000.-- pour la réhabilitation du parc du Château,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. Communications municipales

M. Michel Pache

Parking au bas du ch. de l'Eglise

Dans le cadre des travaux du chantier Plantaz/Eglise, la municipalité a décidé de réfectionner le revêtement et le marquage du parking situé au bas du ch. de l'Eglise. Coût des travaux : Fr. 11'648.45 TTC.

Zones 30 km/h – Contrôles radar

Le rapport de la gendarmerie estime les vitesses correctes sur nos artères limitées à 30 km/h. Elle nous informe par lettre que, compte tenu des comptages et mesures de vitesse avec les radars préventifs, elle renonce à effectuer des contrôles sur plusieurs de nos routes. Le chemin du Moty, où les excès sont plus nombreux, sera, lui, contrôlé dans un court délai. Selon leurs disponibilités, d'autres contrôles seront mis sur pied dans le courant de l'année.

Taxes d'épuration

Nous vous rappelons que le Règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux ne sera révisé que sur la base des conclusions du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

Ci-après, moyenne des coûts et revenus sur 8 ans :

Revenus

Taxes égout et épurations	Fr. 350'000.00
./.. escompte 6 %	Fr. 14'000.00
Total	Fr. 336'000.00

Coûts

STEP Bussigny + ERM	Fr. 152'200.00
Frais et amélioration station de pompage	Fr. 11'500.00
Entretien du réseau d'égouts + curages	Fr. 21'500.00
Amélioration du réseau d'égouts	Fr. 17'000.00
Frais de bureaux techniques	Fr. 17'800.00
Total	Fr. 220'000.00

Soit un total de Fr. 116'000.00 à disposition pour les travaux extrabudgétaires.

A cela s'ajoute le montant des taxes de raccordement à l'égout, variable selon les dossiers de mise à l'enquête, soit en moyenne Fr. 33'000.00.

Pour information, les travaux liés au remplacement des collecteurs, dans le cadre du chantier de réfection des ch. Plantaz/Eglise, se montent à Fr. 225'000.00.

Il apporte également une réponse à la question de M. Claude-Alain Vuillerat posée lors de la dernière séance concernant la surlargeur du tapis bitumineux sur la route menant à la déchèterie au sujet du point 430.3142.00 du budget 2007.

Il donne lecture du document suivant rédigé par la commission des routes :

Lors de la séance du conseil communal du 4 décembre 2006, un des conseillers a demandé que la commission des routes soit consultée concernant le sujet mentionné (chiffre 430.3142.00 du budget 2007). Il ne s'agissait pas d'un amendement mais seulement d'une consultation.

Suite à cette demande, la commission des routes s'est réunie le 17 janvier 2007 au Château. Membres de la commission présents : Mmes Azucena Crolla et Nicole Foucqueteau ainsi que MM. Antoine Gerber, Denis Richard, Philippe Bohner et Ramiro Rodriguez. Est excusé : M. Philippe Gandillon. Pour la municipalité : M. Michel Pache.

M. le Municipal Michel Pache a expliqué aux membres présents la situation. Ces travaux s'inscrivent dans la suite logique de ceux qui avaient été commencés en 2001 (Ch. du Moty). La surlargeur est prévue côté aval (env. 50 cm) jusqu'au point limite. Elle se ferait sur env. 250 m. et la durée des travaux serait de 2 jours.

Il a été demandé que, dans le projet de l'extension de la déchèterie, l'on puisse prévoir la pose d'un tube pour l'électricité dans cette surlargeur.

Conclusion

Vu les réponses satisfaisantes que M. le Municipal M. Pache a données, la commission des routes statue qu'il est judicieux de procéder aux travaux mentionnés. (signé) Philippe Bohner, président et Ramiro Rodriguez, secrétaire.

Mme Irène Caron

Travaux de réfection de l'appartement du 2^{ème} étage – Pl. du Saugey 6

Comme annoncé dans notre communication No 14/2006 au Conseil communal du 02.10.2006, nous avons procédé aux travaux de réfection dans l'appartement du 2^{ème} étage de l'immeuble de la Place du Saugey 6, suite à une inondation.

Les montants se répartissent de la manière suivante :

Coût total des travaux	Fr.	32'597.15
Pris en charge par la Vaudoise Assurances	./..	Fr. 21'614.80
Solde à charge de la commune	Fr.	10'982.35
		=====

Les frais à notre charge comprennent diverses réfections qui s'avéraient nécessaires et que nous avons profité de faire dans le cadre de ces travaux, notamment la peinture et le parquet du salon, le cadre de la porte d'entrée, ainsi que de la menuiserie au niveau de l'agencement de la cuisine.

Réfection de la cheminée du refuge

Le contrôle annuel des cheminées par le ramoneur a fait état, mi-janvier, de gros dégâts sur le foyer et le manteau de la cheminée du refuge. Celle-ci a donc été mise hors service le temps d'effectuer les travaux nécessaires, qui se détaillent de la manière suivante :

Facture du poêlier fumiste	Fr. 7'802.10
Facture du peintre	Fr. 860.80
Location chauffage d'appoint	<u>Fr. 549.10</u>
Coût total des travaux	Fr. 9'212.00
	=====

M. Philip Panchaud

Naturalisation

Lors de la séance du Conseil communal du 25.04.2005, nous vous informions de la modification de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), soit transfert de la compétence d'octroyer la bourgeoisie communale du Conseil communal à la Municipalité, ceci dès le 01.05.2005. L'organe législatif n'intervenant plus dans le processus décisionnel, hormis pour la bourgeoisie d'honneur, en date du 24.01.2007 Mme Maria-Dulce Suero Gonzalo a acquis la nationalité suisse, selon cette nouvelle procédure.

Apprentie

Une nouvelle apprentie a été engagée. Mlle Laetitia Petermann commencera donc son apprentissage à l'Administration communale au mois d'août prochain. Nous aurons donc à ce moment 2 apprenties : Mlle Natacha Chevalley qui débutera sa 3^{ème} année et Mlle Laetitia Petermann.

CFF/CGN

Depuis 2005, 3 abonnements CFF et 2 abonnements CGN sont mis à la disposition de nos concitoyens. Si les demandes d'abonnement CGN dépendent fortement de la météo durant la belle saison, l'utilisation 2006 des cartes journalières CFF connurent un vif succès avec une moyenne d'utilisation de 72,15 %. Tout porte à croire que ce succès perdurera en 2007.

Bus Pyjama

Suite à la demande faite au Service de la Mobilité, les bus pyjama partant à 02h00 et à 03h45 de Lausanne en direction de Morges, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, desserviront Echandens, à la demande. Les noctambules auront ainsi une possibilité supplémentaire de rentrer, en plus du train pyjama de 01h.15.

Nouveau district

Le nouveau district de Morges compte 66 communes. Ce découpage a déjà été utilisé pour la députation au Grand Conseil lors de ces dernières élections. Il entrera, administrativement parlant, en vigueur le 01.01.2008. Afin d'intégrer les nouvelles communes, les municipaux et les greffes de ces 66 communes sont conviés aux assises du nouveau district le samedi 05.05.2007. A cette occasion, différents ateliers à thèmes seront organisés le long de la ligne du BAM et cette journée de travail se terminera par une synthèse suivie d'un repas à Bière.

Police 2000

Police 2000 est mort. Il est question maintenant de « Sécurité Région Morges ». Les différentes communes de la région planchent actuellement sur une police régionale de proximité comme alternative aux contrats de prestations avec la Gendarmerie. Suite au prochain numéro.....

Péréquation

L'Etat de Vaud fera le calcul final de la péréquation 2006 au cours du 2^{ème} trimestre 2007, sur la base des comptes de toutes les communes du canton. Un contribuable important étant venu s'établir à Echandens l'année passée, la facture finale de notre commune en sera affectée. Cela apparaîtra dans les comptes 2007.

Nouvelle bannière

La Commune a fait l'acquisition d'une nouvelle bannière. La Municipalité a le plaisir de vous la présenter ce soir.

M. Jean-Marc Landolt

Signature du PALM

Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse, la Municipalité d'Echandens a décidé de surseoir à la signature du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) le 22 février dernier. En effet, bien que la Municipalité soit en accord avec la grande majorité des concepts retenus dans ce document, il restait quelques précisions à apporter, notamment en matière de densification du tissu urbain.

Les précisions demandées ayant été apportées par les autorités compétentes, la Municipalité a décidé, dans sa séance de ce jour 26 mars 2007, de signer et d'adhérer au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges.

Il faut aussi relever que bien qu'Echandens fasse partie du périmètre compact de ce projet d'agglomération, il n'y a pas d'étude prioritaire du PALM qui se situe directement sur le territoire de notre commune.

PGA

Le traitement des oppositions au PGA mis à l'enquête l'été dernier est toujours en cours. Les propositions de la Municipalité de compléter la teneur de certains articles du règlement sur la police des constructions, ceci afin d'en préciser la portée, n'ont pas toutes reçu un préavis favorable du service cantonal de l'aménagement du territoire. Dès lors, une prochaine séance en présence de tous les intervenants devrait, nous l'espérons, permettre de faire avancer ce dossier dans les meilleurs délais.

Immeuble rue de la Chocolatière 8

Conformément au préavis 07/2004, une première étape de démolition des bâtiments et installations situés sur les parcelles numéros 235 et 1111, propriété de la commune d'Echandens, a été réalisée du 22 juillet au 20 août 2004.

Le bail du dernier locataire de l'immeuble encore en place étant arrivé à échéance l'automne dernier, l'exécution de la deuxième étape des travaux de démolition débutera dès le milieu du mois prochain.

Tenant compte d'une part des nouvelles exigences en matière de stockage des matériaux de démolition, et d'autre part des hausses légales, le coût final des travaux sera certainement plus élevé que le devis initial. Une prochaine communication municipale vous informera à ce sujet.

5. Communications du bureau

Les taux de participation aux différentes votation et élections du 11 mars dernier ont été les suivants :

- votation sur la caisse unique : 63,9 %
- Conseil d'Etat : 49 %
- Grand Conseil : 46,92 %

Il est rappelé le 2^{ème} tour de l'élection au Conseil d'Etat le dimanche 1^{er} avril 2007. La prochaine votation aura lieu le 17 juin 2007 et concernera la révision de l'AI.

Une Fête du Tir aura lieu le samedi 5 mai 2007. Des bulletins d'inscription sont à disposition à la fin de la séance.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 21 mai 2007.

6. Divers et propositions individuelles

M. Jean Martin tient à remercier la population et la municipalité pour le soutien que son parti a reçu lors des élections du 11 mars 2007. Il regrette bien sûr de ne pas avoir été réélu et essaie d'expliquer en quelques mots que c'est certainement pour une raison démographique que les résultats ont été ce qu'ils étaient.

M. Philippe Martin suggère avec beaucoup d'humour à la Municipalité que lors de la prochaine parution du Journal d'Echandens, elle rappelle aux propriétaires de chiens et à tous ceux qui les promènent d'utiliser les sachets plastiques « bravo » et qu'ils ne soient pas jetés n'importe où mais dans les poubelles qui leur sont réservées.

M. Jean-Nicolas Muff demande des nouvelles relatives à un éventuel rapprochement des communes voisines et quelle est la position de la commune. M. Philip Panchaud, syndic, lui répond que tout ceci est pour le moment en gestation. Les syndics des 4 communes ont rencontré des entreprises qui ont offert leurs services pour les aider dans ces rapprochements.

Ils ont arrêté leur choix sur une entreprise et les municipalités in corpore sont invitées, le mois prochain, à rencontrer cette entreprise, afin d'aller de l'avant dans ces rapprochements.

Mme Claudine Curtet demande des précisions quant au terme « ayants droit » qui figure sur les panneaux situés sur le parking de la salle de gym. M. Michel Pache répond que ces panneaux ont été mis afin d'éviter un parking permanent des voisins ou autres mais que les utilisateurs des locaux du collège ne sont pas concernés.

Mme Janine Loup aimerait obtenir une liste des produits que l'on peut mettre dans le compost. M. Guy Richard répond que les déchets de cuisine sont effectivement à éviter car ils contiennent souvent des déchets cuits. Des consignes seront vraisemblablement données au personnel prochainement.

Mme Adelheid Addor se réjouit que les deux préavis aient été acceptés. Elle demande quelques précisions quant à l'organisation du troc qui aura lieu au hangar qui sera construit. M. Guy Richard compte sur le bon sens des utilisateurs pour ne pas mettre tout et n'importe quoi et reconnaît que ce n'est pas évident de mettre en place ce service qui sera réservé exclusivement aux habitants d'Echandens.

M. Philip Panchaud remercie le Conseil pour la confiance accordée avec l'acceptation des deux préavis et se fait un plaisir de déployer la nouvelle bannière qui est maintenant double face.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, lève la séance à 20h.50.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin